



**INSTITUT
POLYTECHNIQUE
DE PARIS**

**Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Paris
du 19 mars 2020**

Délibération n°2020 - 02

**relative au règlement intérieur provisoire
de l'Institut polytechnique de Paris**

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Paris,

- Vu le décret n° 2019-549 du 31 mai 2019 portant création de l'établissement public expérimental Institut polytechnique de Paris et approbation de ses statuts ;
- Vu le décret du 3 août 2018 portant nomination de Monsieur Eric LABAYE aux fonctions de président du Conseil d'administration de l'École polytechnique, à compter du 17 septembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

Article UNIQUE :

approuve les modifications proposées au règlement intérieur provisoire de l'Institut polytechnique de Paris.

Les pièces n°05 et 05bis du dossier de séance sont jointes à la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents ou représentés : 25

Votants : 25

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 1

Fait à Palaiseau, *en un exemplaire original.*


INSTITUT POLYTECHNIQUE DE PARIS
Président
Route de Saclay
91128 PALAISEAU Cedex
SIRET: 130 025 620 00019

Eric LABAYE
Président du Conseil d'administration
de l'Institut polytechnique de Paris

<i>Pièce(s) jointe(s) : pièce n°05 et 05bis</i>	Modalités de recours contre la présente délibération :
Siège social : Institut polytechnique de Paris Route de Saclay – 91128 PALAISEAU www.ip-paris.fr	<i>En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président du conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Paris, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles.</i>